

## COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES SOUSCRIPTEURS DU FIP GALIA PME n° 9



**Objet : Clôture des opérations de liquidation du fonds d'investissement de proximité dénommé « FIP GALIA PME 9 »**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du fonds d'investissement de proximité dénommé « FIP GALIA PME 9 » (ci-après le « FIP ») géré par GALIA GESTION.

Comme vous en avez été informés par courrier en date du 17 mai 2021, GALIA GESTION a prononcé la dissolution du FIP aux termes d'une décision en date du 7 mai 2021 agréée par l'Autorité des Marchés Financiers et a mené les opérations de liquidation du FIP en qualité de liquidateur.

Ainsi, les trois participations qui étaient encore en portefeuille au moment de la mise en liquidation, à savoir ACTILEV, BMIA, et SUNNA DESIGN ont été cédées respectivement en date du 1<sup>er</sup> juin 2021, 30 juillet 2021, et 13 septembre 2022.

Les opérations de liquidation étant à présent achevées, la totalité des avoirs, nets des frais de liquidation supportés par le FIP, doit être réparti entre les porteurs de parts du FIP, selon les termes de son Règlement.

Cette somme à répartir entre les porteurs du FIP s'élève à 197 411,08 euros, soit la somme de 37 euros par part.

Compte tenu des distributions déjà effectuées, le montant qui vous aura été versé après cette dernière distribution, s'élève à 417 euros par part pour une valeur nominale de la part de 500 euros. Il en découle un rendement par part A, calculé depuis la Date de constitution du FIP, de -2,42 % hors réduction d'impôt à la souscription, et de 0,23 % en tenant compte de la réduction d'impôt à la souscription (hors frais de souscription).

Les sommes qui vous sont ainsi distribuées ne seront soumises ni à l'Impôt sur le Revenu ni aux prélèvements sociaux (CSG/CRDS).

Un rapport sera établi par le commissaire aux comptes du FIP sur les conditions de la liquidation et sur les opérations intervenues lors de la clôture de l'exercice précédent. Ce rapport sera adressé à chaque porteur de parts du FIP en ayant fait la demande écrite à GALIA GESTION dans un délai de deux semaines à compter de la réception de la demande.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vincent SCHIFANO  
Président